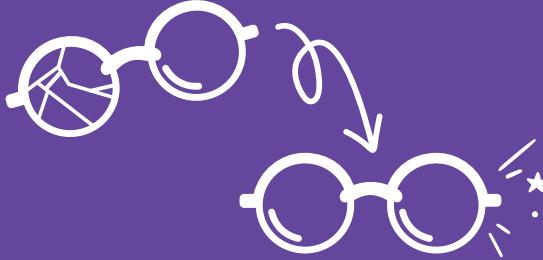


eyewear protection plan

Ayez l'esprit tranquille avec votre nouveau look.



CONTRAT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissiez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. Sauf en Colombie-Britannique, le présent Plan n'est pas un contrat d'assurance. En achetant ce Plan, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp., EssilorLuxottica Canada, Inc. et Continental Casualty Company, de renseignements personnels comme décrits ci-dessous, y compris leur capacité à communiquer vos renseignements personnels au détaillant qui est le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : Les entreprises concernées par le Plan sont les suivantes :

Les entreprises concernées par le Plan sont les suivantes : dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique et du Québec, la partie obligée est **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.** sise 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada), téléphone : 1 866 856-3882. Au Québec, l'obligé est **Essilorluxottica Canada Inc.**, dont l'adresse est le 2000 Argentia Road, Plaza 2, Suite 101, Mississauga (Ontario) L5N 1V8. Provinces où l'assurance s'applique en Colombie-Britannique, la partie obligée est Continental Casualty Company, sise 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5 (Canada), téléphone : 1 800 831-4262.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police a été émise dans le cadre des activités d'assurance de l'assureur au Canada.

Représentant autorisé

Cette police contient une clause susceptible de limiter le montant dû.

Les acheteurs des provinces où l'assurance s'applique doivent enregistrer leur produit en composant le numéro sans frais : 888 539-6886.

Instructions : Vous devez conserver le Plan et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence

Comment protéger votre achat :

- Ajoutez un plan au moment de l'achat à partir de 40 \$ ^{+ quote-part}
(Verres progressifs : 50 \$ ^{+ quote-part})
- Retournez au magasin d'achat avec vos lunettes et votre reçu original lorsque vous devez faire une demande de réclamation

Ce qui est couvert :

- Lentilles fissurées ou rayées
- Montures fissurées
- Bris causés par l'usure normale
- Défauts de matériaux et de fabrication

Des restrictions et des exclusions s'appliquent.
Consultez les conditions générales pour plus de détails.

Quote-part:

Service	Frais
Monture	30 \$
Lentille	30 \$
Monture et lentilles	40 \$



Balayez ici
pour voir
les conditions
en ligne

le retourner au point de vente au détail où vous l'avez acheté. Si votre produit tombe en panne, veuillez le retourner au point de vente au détail où vous l'avez acheté; si vous avez déménagé ou si vous n'êtes pas en mesure de retourner le produit au détaillant, appelez le Service à la clientèle du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (HE) et le samedi de 9 h à 17 h au 888 539-6886 pour obtenir des instructions sur la façon d'obtenir un service d'entretien pour votre produit. Vous êtes responsable de l'expédition ou du coût d'expédition de votre produit couvert au centre de service agréé pour réparation ou remplacement, conformément à nos instructions. Veuillez avoir votre Plan à portée de main et soyez prêt à nous dire quel produit a besoin d'un service et la nature du problème. **Toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance. Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Le service en vertu de ce Plan peut annuler la garantie du fabricant.** À notre seule discrétion, nous pouvons exiger que vous nous retournez le produit couvert comme condition pour recevoir un produit de remplacement. Toutes les réclamations doivent être déclarées dans les trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. Une assistance en langue étrangère est disponible pour vous faciliter la tâche.

Franchise : ce Plan ne comporte pas de franchise ; cependant, il peut y avoir une quote-part. Veuillez consulter la section Quote-part pour obtenir plus de détails.

Quote-part : si votre produit nécessite les services d'entretien suivants, le détaillant exigera les montants suivants de votre part en fonction du service que vous recevez :

Quote-part :	Service :
30 \$	Réparation ou remplacement de lentille
30 \$	Réparation ou remplacement de monture
40 \$	Réparation ou remplacement de lentille et de monture
0 \$	Réparations, comme le remplacement des vis, le serrage des vis et le remplacement ou la réparation de plaquette de nez

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

(1) LES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SECONDAIRES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER : TOUT RETARD DANS LA FOURNITURE DU SERVICE AU TITRE DU PRÉSENT PLAN, TOUTE PERTE D'UTILISATION PENDANT LA PÉRIODE OÙ LE PRODUIT SE TROUVE DANS UN CENTRE DE RÉPARATION OU EST AUTREMENT EN ATTENTE DE PIÈCES, TOUTE Perte D'AFFAIRES, TOUTE PERTE DE PROFITS, TOUT TEMPS D'ARRÊT ET TOUS FRAIS DE TEMPS ET D'EFFORT, TOUT DOMMAGE OU PERTE DE DONNÉES, DE LOGICIELS OU DE PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT OU TOUTE Perte AUTRE QU'UNE PANNE DU PRODUIT COUVERT; (2) TOUTES LES CONDITIONS PRÉEXISTANTES QUI SE MANIFESTENT AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT PLAN; (3) LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN

Ce qui est couvert : ce Plan couvre les coûts des pièces et de la main-d'œuvre pour réparer votre produit dans le cas où celui-ci connaîtrait une défaillance non couverte par une autre garantie ou contrat de service. Nous réparerons ou remplacerons le produit, à notre discrétion, au besoin en raison d'une défaillance. La couverture du plan comprend également, sans s'y limiter, les défaillances suivantes dues à des défauts de matériaux et/ou de fabrication ou à l'usure normale : gauchissement ou flexion de la monture, défaillances causées par des composants desserrés défectueux et pièces manquantes, comme des lentilles. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une quote-part peut être exigée. Voir la section Quote-part ci-dessous pour plus d'informations. Si le produit couvert ne peut pas être réparé, si le coût de la réparation dépasse le prix d'achat original, ou si les pièces ne sont plus disponibles en raison de l'âge du produit ou parce que celui-ci a été discontinué par le fabricant, nous remplacerons votre produit par un produit de remplacement.

Durée de la couverture: votre Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. La durée de ce plan sera prolongée de deux (2) semaines supplémentaires pour permettre la préparation de votre produit.

Pour obtenir du service : Si votre produit tombe en panne, veuillez

ABUS, L'INTRODUCTION DE CORPS ÉTRANGERS DANS LE PRODUIT, DES MODIFICATIONS OU DES ALTÉRATIONS NON AUTORISÉES DU PRODUIT; (4) LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU FABRICANT; (5) LES ACTIONS DE TIERS (INCENDIE, COLLISION, VANDALISME, VOL, ETC.); (6) LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ÉLÉMENTS OU LES CATASTROPHES NATURELLES; (7) LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE GUERRE, UNE INVASION OU L'ACTE D'UN ENNEMI ÉTRANGER, DES HOSTILITÉS, UNE GUERRE CIVILE, UNE RÉBELLION, UNE ÉMEUTE, UNE GRÈVE, UNE PERTURBATION DU TRAVAIL, UN LOCKOUT OU DES MOUVEMENTS POPULAIRES; (8) LES DOMMAGES COUVERTS PAR TOUTE AUTRE GARANTIE OU TOUT AUTRE CONTRAT DE SERVICE; (9) LES PRODUITS QUI NE SONT PAS COUVERTS À L'ORIGINE PAR LA GARANTIE DU FABRICANT OU LA POLITIQUE DE RETOUR DU DÉTAILLANT; (10) L'ENTRETIEN PRÉVENTIF; (11) LES DOMMAGES QUI NE SONT PAS SIGNALÉS DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT L'EXPIRATION DE CE PLAN; (12) TOUTE Perte AUTRE QU'UNE DÉFAILLANCE DU PRODUIT GARANTIE; (13) LES DÉCORATIONS ET/OU ACCESSOIRES FIXÉS AU PRODUIT; (14) LES DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ANIMAUX ET DES INSECTES; (15) LES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES; (16) LES SERVICES EXÉCUTÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA; (17) LES DOMMAGES SUBIS PENDANT LE TRANSPORT; (18) LES PRODUITS VENDUS « TELS QUELS », ET NOTAMMENT LES ARTICLES EN MONTRÉ (À MOINS QU'ILS NE SOIENT COUVERTS PAR UNE GARANTIE COMPLÈTE DU FABRICANT À LA DATE D'ACHAT) ET LES MODÈLES DE DÉMONSTRATION; (19) LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE ALTÉRATION DES ÉLÉMENTS CONÇUS POUR FIXER LES LENTILLES ET/OU LES BRANCHES, OU DES MODIFICATIONS OU DES ALTÉRATIONS NON AUTORISÉES; (20) LES PRODUITS PERDUS OU VOLÉS; (21) LES EXAMENS DE LA VUE OU AUTRES FRAIS MÉDICAUX ASSOCIÉS À L'OBTENTION DE LUNETTES DE REMPLACEMENT; (22) LES NETTOYAGES, AJUSTEMENTS ET ESSAYAGES; (23) LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE LUNETTES DEVENUES TROP PETITES, OU EN RAISON D'UN CHANGEMENT DE PRESCRIPTION OPTIQUE OU D'UNE AUTRE CAUSE MÉDICALE; (24) LA RESPONSABILITÉ DES BIENS, LES DOMMAGES AUX BIENS, OU LES BLESSURES OU LE DÉCÈS DE TOUTE PERSONNE OU ANIMAL DE COMPAGNIE DÉCOULANT DE L'EXPLOITATION, DE L'ENTRETIEN OU DE L'UTILISATION DU PRODUIT.

Transfert : ce Plan n'est pas transférable.

Renouvellement : ce Plan ne peut être renouvelé.

Annulation :

La disposition suivante concernant l'annulation est assujettie à:

a. Vous pouvez annuler ce Plan à n'importe quel moment et pour quelque raison que ce soit en le remettant au détaillant auprès duquel vous avez acheté le Plan pendant la durée de sa politique de retour en magasin ou à tout moment en envoyant un courriel à DepartmentC@asurion.com ou en écrivant à l'administrateur à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167 (États-Unis). Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : a) dans les trente (30) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix payé pour le Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué; ou b) plus de trente (30) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan sera résilié par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration importante. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert entraînera l'annulation de ce Plan par nous. En cas d'annulation par nos soins, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins soixante (60) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : des renseignements personnels, parmi lesquels des renseignements factuels ou subjectifs (enregistrés ou non) sur une personne identifiable recueillis dans le cadre du Plan (ci-après, les « Renseignements personnels »), pourront être recueillis, utilisés et divulgués par le détaillant, Asurion, EssilorLuxottica et CNA Canada afin d'administrer le Plan (notamment pour étudier, évaluer et traiter les réclamations, créer et gérer les dossiers, l'assurance ou la réassurance des obligations dans le cadre du Plan, et fournir le service à la clientèle) et aux autres fins décrites dans la politique de confidentialité du détaillant, d'Asurion, d'EssilorLuxottica et de CNA Canada. Le détaillant, Asurion, EssilorLuxottica et CNA Canada peuvent échanger des renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d'autres fins avec votre consentement ou selon ce qui est permis ou exigé par la loi. Pour en savoir plus (par exemple sur leur utilisation par des prestataires de services situés hors du Canada, dans le cadre du Plan) ou pour demander l'accès à vos renseignements personnels en vue de les corriger, veuillez

communiquer avec Asurion en composant le 888 453-7396 ou en écrivant à P.O. Box 1818, Sterling VA 20167, É.-U. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit. Vous pouvez également obtenir une copie de la politique de confidentialité d'Asurion en visitant l'adresse <https://www.asurion.com/privacy-policy/> ou obtenir une copie de la politique de confidentialité de Continental Casualty Company en visitant <https://www.cnacanada.ca>.

Lieu de stockage des données : Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir un exemplaire en gros caractères des conditions générales du présent Contrat, veuillez composer le 888 539-6886.

ANNEXE « A »

AUTRES CONDITIONS (CONCERNANT LES CLIENTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

1. Toute action ou procédure intentée contre un assureur pour le recouvrement de l'argent d'assurance payable en vertu du contrat est absolument interdite à moins qu'elle ne soit intentée dans le délai prévu par la Loi sur les assurances.

Administré par :

Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
900-1959 Upper Water Street,
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
© 2024 Asurion, LLC. Tous droits réservés.

621 (24/04)